



Parce que l'enjeu du débat proposé par l'équipe du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté sur « **loi, justice et responsabilités éducatives** » rejoint nos préoccupations de militants fcpe, nous vous proposons aujourd'hui dans ce nouveau numéro 07

- une réflexion sur la **complémentarité parents-enseignants** dans une **co-éducation**,
- un bref **compte-rendu du débat du 18 mars**: la loi partout et pour tous, et une liste de lieux de soutien à la parentalité.

Afin de poursuivre notre information- réflexion, nous vous invitons à nous faire connaître vos souhaits, besoins, en terme d'information- réflexion via le LIEN, des soirées débat ou via le questionnaire ci-joint.

Sommaire

1. **Débat « Loi et Responsabilités éducatives » pourquoi**
2. **EXPO « 13-18 QUESTION DE JUSTICE »**
 - a- intervenants
 - b- présentation et modalités
 - c- éléments du débat
 - d- lieu d'écoute et soutien à la parentalité
 - e- bibliographie
3. **Questionnaire aux parents**

UN DEBAT REUNISSANT ENSEIGNANTS ET PARENTS POURQUOI ?

Tous se plaignent : les enseignants du manque de respect (élèves et parents se croient tout permis !) et des comportements alternativement intrusifs ou démissionnaires des parents, les parents du pouvoir discrétionnaire des enseignants, de leur attitude corporatiste et méprisante.

Les parents sont donc souvent jugés coupables, tantôt de démission, d'absence, de laxisme, tantôt d'intrusion, de harcèlement ; coupables mais aussi «victimes de la crise ou du capitalisme qui les transforme en consommateurs cyniques et exigeants».

Daniel GAYET (Maître de conférences en sciences de l'éducation) décrit trois catégories de parents : ceux des classes populaires ou de milieu culturel faible qui, tout en faisant confiance à l'école pour faire entrer les enfants dans une culture universelle, en restant à l'écart ; les parents de milieux aisés, mieux initiés aux arcanes de l'école, qui contestent facilement les responsabilités éducatives des enseignants et se comportent en «clients» zappant du public au privé si les résultats ne sont pas à la hauteur de leurs attentes ; enfin, les parents de classes moyennes qui ont des relations plus harmonieuses avec l'école.

Alors que les enseignants s'alarment sur la perte de références morales chez leurs élèves et sollicitent la responsabilité éducative des familles, d'autres familles, ou parfois les mêmes, en proie à de grandes difficultés de communication avec leurs enfants, demandent à l'école de transmettre des valeurs et des références stables.

C'est donc vers une co-éducation, telle que préconisée par la FCPE depuis plusieurs années, qu'il faut s'orienter.

Pour que parents et enseignants aillent l'un vers l'autre, il faut créer des lieux où chacun peut prendre la parole, des lieux où l'information circule, il faut créer des formes institutionnelles de coopération.....

1

UN DEBAT SUR «LOI ET RESPONSABILITES EDUCATIVES» POURQUOI?

«Ce ne sont pas les enfants qui font la loi» disaient autrefois les adultes. La loi, c'était celle du père, celle aussi du professeur, du curé, du chef d'Etat. Les repères fixés alors, les interdits posés, l'obéissance exigée l'étaient au nom d'une autorité qui se nourrissait de distance, et qui imposait la soumission. L'autorité alors n'avait pas besoin d'être justifiée. Sa légitimité était en quelque sorte «naturelle».

Le retour de cette autorité mythique semble, aujourd'hui, réclamé par les parents, les professionnels, les enseignants

Les parents se disent débordés par des enfants ou des adolescents qu'ils ont du mal à contrarier. Dans l'entreprise, la pyramide des pouvoirs se trouve souvent bousculée, un fonctionnement horizontal remplaçant un fonctionnement vertical. A l'école, les professeurs n'osent plus imposer de discipline. Toute autorité est suspectée d'autoritarisme.

Dans le même temps, les enfants dont on écoute la parole déplorent qu'on ne les respecte pas en tant qu'enfants, qu'on les «parentifie» en leur faisant jouer des rôles qui ne sont pas les leurs.

Les parents, les enseignants, ne sont plus les seules sources du savoir... ce qui les déstabilise dans leur rôle de «modèle».

Il faut donc passer de «l'autorité-héritée» à «l'autorité-construite».

Psychologues, thérapeutes et autres éducateurs ne cessent de rappeler que le rôle des parents est de répondre aux besoins et non aux désirs, que l'interdit sépare et fait grandir. Ils mettent en garde contre le risque de renforcer la toute-puissance infantile en comblant tous les désirs. Les enfants deviennent exigeants si les parents hésitent à les frustrer. Le non qu'il faut dire n'est pas arbitraire, c'est un non qui a du sens, qui autorise, il contient aussi du oui.

Les enfants sont aujourd'hui rares et précieux, ils sont aussi idéalisés et donnent sens à nos vies marquées par la précarité professionnelle et affective. Les enfants sont surinvestis et chargés de «réparer» les adultes. Les parents ont le devoir de protéger leur enfant, de lui inculquer des règles, des codes sociaux ; ces codes qu'il retrouve au collège ou sur le terrain de sport.



Et en guise de synthèse, un extrait d'un article de François de Singly

«Les parents doivent changer de rôle. Ils ne sont plus d'abord des individus appartenant à une génération précédente qui doivent transmettre à la génération suivante les savoirs et les expériences accumulés. Ils sont des individus chargés de décrypter, d'interpréter les besoins des enfants afin d'aider ces derniers à devenir eux-mêmes. Ils doivent aussi mettre en place un environnement de nature à les aider dans cette ambition».

2

EXPO « 13- 18 QUESTIONS DE JUSTICE » Loi, Justice et responsabilité éducative

*Dans le cadre des activités du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.) était organisée, le 18 mars, une soirée débat sur le thème : **Loi, Justice et responsabilité éducative.***

A LES INTERVENANTS :

- **M. VERHAGHE**, Juge d'instruction, chargé du Tribunal correctionnel
- **Major MOLINIER**, Commandant de la brigade de gendarmerie de Castelnaud-le-Lez, formateur de relais anti-drogue, travaille en partenariat avec la Brigade spécialisée dans la prévention de la délinquance basée à Lunel.
- **Mme SAGOT** Psychologue à l'École des Parents et des Éducateurs (E.P.E.), propose de l'aide, du soutien aux parents et aux enfants qui le désirent, sur RV dans les locaux de l'antenne médico-sociale de Clapiers, sous forme de consultations (gratuites), de groupes de parole sur des thèmes relatifs aux relations familiales.

Point écoute de CLAPIERS à l'antenne médico-sociale le mardi matin

- **M. ISOLPHE** enseignant, responsable du centre de Ressources Départemental de l'Éducation prioritaire, participe à la mise en place d'actions d'information auprès des enseignants notamment, en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- **M. CHARRIERE**, Éducateur à la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.)
- **Mme LEVINET**, Agent de Police Mairie de Clapiers.

Le débat s'est appuyé sur l'«expo 13-18, questions de justice» exposition qui a été présentée aux élèves des classes de 4^{ème} et de 3^{ème}

2

B PRESENTATION DE L'EXPOSITION et MODALITES D'EXPLOITATION

Créée en 1993-1994 par un éducateur de la P.J.J.(Protection Judiciaire de la Jeunesse), c'est une exposition interactive avec animation ciblée pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Thèmes abordés (sur des panneaux illustrés)

- Les lois pour tous et partout (dans la vie, au collège, en famille....)
- Le nom, la filiation, la nationalité,
- Le droit d'étudier, d'être entendu, d'être défendu, de s'exprimer,
- La convention internationale des droits de l'enfant, comparaison de la situation en France et dans d'autres pays,
- Les différentes infractions à la loi: Contravention, délit, crimes.

Après la présentation des panneaux, les élèves sont invités à choisir des fiches cartonnées comportant des questions relatives au code pénal ou civil : «ai-je le droit de fuguer, puis-je changer de nom, puis-je avoir des relations sexuelles avec un adulte, ...j'ai été racketté,....

A partir des fiches choisies par chaque élève, le débat s'engage puis référence est faite au code civil ou pénal.

Cette exposition peut être doublée d'un logiciel gratuit qui permet aux enfants de trouver des réponses à des questions qui leur sont propres.

Il existe un autre outil, adapté pour des enfants plus jeunes, du CM1 à la 5^{ème}. «Moi, jeune citoyen» disponible au centre ressources de l'éducation nationale.

DES CONSTATS...

Intervenants et organisateurs étaient plus nombreux que les parents lors de la soirée débat !

Les enfants ont été sensibilisés lorsqu'ils sont venus avec leur professeur voir l'exposition et en débattre mais les parents ne sont pas venus !

Pourquoi si peu de parents présents à Clapiers?

Petit collège, effectif réduit, emplacement privilégié, milieu aisé: les parents ne se sentent pas concernés par la délinquance.

Le Juge dit: «la délinquance, c'est comme les accidents, ça n'arrive qu'aux autres ... et quand ça nous arrive, nous sommes totalement démunis !»



C ELEMENTS DU DEBAT

Cette exposition est le support pour les parents d'une réflexion, d'échanges sur ce qu'ils doivent transmettre à leurs enfants et sur leurs responsabilités.

Pourquoi un jeune est-il amené à basculer dans la délinquance?

Qu'est ce qui fait qu'à un moment, un jeune ne respecte plus les limites?

Pourquoi les parents ne constituent-ils plus un repère? Les jeunes, malgré les apparences sont très sensibles au comportement parental, au modèle parental. L'ado répète avec les adultes extérieurs à sa famille ce qu'il vit chez ses parents.

La transgression de l'interdit fait partie du passage obligé pour l'adolescent, c'est par-là qu'il se construit...mais la société a évolué, autrefois, on volait une pomme, aujourd'hui ça va beaucoup plus loin.

La psychologue témoigne que les enfants qui consultent viennent parce qu'ils se sont fait peur, ils se rendent compte qu'ils enfreignent les règles et souhaitent être aidés à maîtriser leurs passages à l'acte.

Les parents sont souvent trop centrés sur ce qu'ils croient être l'intérêt de leur enfant et ne sont plus en mesure de lui poser des limites. Ils lui donnent trop de pouvoirs (choix qui devraient concerner le couple parental).

La psychologue témoigne que 1/3 des enfants qui consultent s'en sortent bien seuls, 1/3 s'en sortent mais avec une «béquille» (aide médico-sociale ou autre), et 1/3 retombent dans des problèmes du

C

Suite.....ELEMENTS DU DEBAT

Les jeunes veulent une automaticité de la peine or il est nécessaire, pour un chef d'établissement, par exemple, d'individualiser la sanction (comme le fait le Juge) en prenant en compte l'histoire de l'adolescent, son contexte familial. Ceci nécessite une mise en mots, une explicitation de ce positionnement.

Pour les ados, un tel positionnement des adultes est injuste, et cela justifie à leurs yeux qu'ils enfreignent la loi.

Dans le cadre des animations autour de l'expo, les débats tournent très souvent autour de ce thème, et les ados comprennent parfaitement qu'il y a une justice toute particulière pour les mineurs (peine divisée par 2) dans la mesure où ce sont des êtres en construction à qui on doit accorder une chance. La différenciation des sanctions est alors mieux comprise.

Prenons le temps de dialoguer avec les enfants

Droit à l'instruction, obligation scolaire, protection de l'enfant contre le travail avant 16 ans : 3 façons d'exprimer la même chose avec des termes différents. Le dialogue passe par les mots, et il est important de bien choisir les mots que l'on emploie. **Il n'y a pas opposition entre écoute et sanction.**

Un parent d'élève s'exprime: l'école obligatoire oui ! Mais sous quelle forme pour des enfants « allergiques » au système scolaire ? ... problème du collège unique ... peut-être faudrait-il discuter les contenus des programmes plus que le principe du collège unique ... essayer de réduire la fracture primaire/collège ...

M. Le Principal considère qu'au collège de Clapiers, la souffrance des enfants est en lien avec des difficultés sociales et familiales (enfants déracinés après un divorce, enfants éloignés de leur famille pour raisons de carences éducatives...) Ce type de problème va en s'amplifiant.

Ces enfants doivent résoudre leurs propres problèmes (questions existentielles...) résoudre ce sentiment d'injustice qui prédomine, pour pouvoir investir les apprentissages scolaires.

Il ajoute que les parents se sentent coupables du comportement de leur enfant, conscients d'être dépassés.

La psychologue explique que dans les faits, la démission parentale est rare, les parents demandent peu d'aide parce qu'ils ont peur, le sentiment de responsabilité est développé (plus qu'on veut bien le dire).

Quelles sont les conséquences pour les parents des méfaits de leurs enfants ?

Les conséquences sont essentiellement financières bien que les victimes soient souvent plus compatissantes face à des jeunes.

Ici encore on retrouve l'individualisation de la peine, les sanctions peuvent être adaptées à la situation matérielle de la famille : réparation pénale par exemple (voir *Le Lien* n° 3)

Quelle aide ces familles en difficulté peuvent-elles trouver ?

Il existe des associations qui font un travail de relais notamment avec l'Éducation Nationale, car l'école est en première place pour constater les problèmes. Plus rapidement, ils sont pris en charge, plus rapidement, ils trouvent solution ou amélioration.

Un maillage local permet aux parents en difficulté de trouver une oreille, de demander de l'aide (agences de la solidarité départementale, École des Parents et des Éducateurs, P.J.J., RASED...)

Il permet aussi une cohérence dans le discours des différents adultes qui entourent l'enfant; ce qui est fondamental pour la construction de sa personnalité.

L'éducation d'un enfant peut concerner un ensemble d'adultes référents.

L'intérêt d'une telle rencontre est que les différents partenaires éducatifs se connaissent, tissent des relations pour orienter, aider plus efficacement parents et enfants.

D

LIEUX D'ÉCOUTE et DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

- **École des Parents et des Educateurs (E.P.E.)**

410 avenue de Barcelone
MONTPELLIER 04 67 03 43 58

Elle s'adresse aux parents de tous milieux qui rencontrent une question, une interrogation, un besoin d'accompagnement, que ceux-ci relèvent de la vie quotidienne ou de situations plus graves. Elle s'adresse aussi aux professionnels de l'éducation, de l'enfance, du social. Elle accueille les adolescents. Elle constitue un espace de réflexion et d'échange mais offre aussi, dans une perspective plus généraliste et avec un souci prioritaire de prévention, des conférences – débats, des services d'information et de documentation, des lieux d'écoute, de conseil et de parole ainsi que des lieux d'accueil parents/enfants

Antenne de CLAPIERS dans les locaux de l'Agence Médico-sociale (D.S.D.)

4 avenue de l'Europe 04 67 55 89 60

- **Point Ecoute Parents/Adolescents**

18 rue Terral MONTPELLIER

- **Action Educative Renforcée à Domicile (A.E.R.D.)**

Agence Médico-sociale 4 avenue de l'Europe CLAPIERS 04 67 55 89 60
Accompagnement éducatif à la demande du ou des parents pour un ou plusieurs enfants de la famille et qui fait l'objet d'un contrat - projet.

Et pour poursuivre cette réflexion :

BIBLIOGRAPHIE

« **Pour une nouvelle autorité des parents sans le retour du bâton** » de Sophie GUILLOU édition Milan (1999).

« **Parents, osez dire non !** » de Patrick DELAROCHE édition Albin Michel (1998)

« L'enfant, chef de famille: l'autorité de l'infantile » de Daniel MARCELLI édition Albin Michel (2003)



VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

La FCPE souhaite mieux répondre aux attentes des parents intéressés pour participer à des échanges avec les différents intervenants de la communauté éducative. Un espace de rencontre et de discussion est régulièrement proposé au sein du collège sous forme de soirées-débats sur des thèmes proposés notamment par le conseil local FCPE , mais il n'est pas toujours très suivi. Dans l'idée que ces interventions puissent aussi s'envisager comme un projet de collaboration entre parents, enseignants et enfants, nous aimerions mieux connaître votre avis, vos motivations, vos souhaits et vos propositions. Nous vous remercions donc de bien vouloir remplir ce questionnaire, et de le déposer dans la boîte aux lettres de la FCPE (entrée du bâtiment de l'administration). Le recueil de ces données nous permettra d'élaborer un programme de travail pour l'année 2004/2005.

- Quels sont vos souhaits concernant les thèmes à aborder lors de futures soirées-débats ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Quels sont les apports que vous seriez prêts à partager ?

- en terme d'informations
- de ressources connues sur le sujet (lieux ressource ou personnes compétentes)
- d'expériences à partager
- de compétences personnelles (rédaction, diffusion, etc...)

.....
.....
.....
.....
.....

Acceptez-vous que la FCPE vous contacte suite à vos propositions ? OUI NON
Si oui, quelles sont vos coordonnées :